

## 2- AFFAIRES FINANCIERES

### ➤ 2.1 : NOTE RELATIVE AU BUDGET RECTIFICATIF 2017-1

Le projet de budget rectificatif 2017 n°1 (BR1) a pour but de prendre en compte de nouveaux éléments, qui n'étaient pas connus, ou incertains, lors de l'établissement du budget initial (BI). **De manière globale**, le BR1 modifie les masses du budget de l'Université Clermont Auvergne de la manière suivante :

#### Dépenses supplémentaires

|                | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|----------------|----------------------------|---------------------|
| Personnel      | + 1 231 398 €              | + 1 231 398 €       |
| Fonctionnement | + 7 886 990 €              | + 8 994 651 €       |
| Investissement | + 8 828 768 €              | + 9 910 518 €       |

En recettes, les prévisions sont ajustées comme suit :

#### Recettes supplémentaires

|                      | Recettes encaissées |
|----------------------|---------------------|
| Recettes globalisées | + 5 408 107 €       |
| Recettes fléchées    | + 2 928 349 €       |

**De manière plus détaillée**, on peut distinguer trois types de nouvelles données qui viennent alimenter le budget rectificatif :

#### 1. L'intégration de nouvelles recettes

- *Prise en compte du montant de la subvention prévisionnelle de l'État pour 2016*

La subvention pour charges de service public 2017 du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a été ajustée au regard de la notification reçue en mars 2017, ce qui génère une augmentation de la recette correspondante, pour un montant de 800 k€ par rapport aux prévisions initiales.

- *Prise en compte du projet I-SITE*

À la suite de la labellisation du projet I-SITE, le BR1 intègre une recette attendue de 5M€ sur 2017 avec une prévision de dépenses de 1,5 M€ (toutes sections confondues) sur cette première année du projet. Le solde budgétaire ressort ainsi de manière positive sur 2017 ; en revanche, en comptabilité patrimoniale, on retrouvera une égalité recettes/dépenses à hauteur du réalisé de l'exercice.

- *Fin du projet A2EX pour l'IUT Allier avec une recette encaissée sur 2017 de 550 k€.*

## 2. L'ajustement des moyens des composantes et des services

### - Actualisation des budgets des services centraux

Le budget rectificatif a permis d'ajuster les moyens des services centraux, comme suite à la création de l'UCA, en tenant compte de nouvelles actions non-prévues (et donc non budgétée) au moment de la réalisation du budget initial.

### - Actualisation des dépenses de masse salariale

L'augmentation de 1 231 k€ demandée au BR prend en compte, par rapport au budget initial, l'intégration des 10 emplois de site (non budgétée en dépense initialement), des contractuels de recherche complémentaires ainsi que la 1<sup>ère</sup> vague de PPCR. Sont également ajoutés 400 k€ de masse salariale sur le projet I-SITE, la deuxième vague de PPCR ainsi que le réajustement des primes de charge administrative. Au total, les CP sur la masse salariale (BI+BR) sont de 217 492 478 €, selon la répartition suivante :

| LA REPARTITION DES DEPENSES<br>PAR NATURE                   |  | BR                   | BI                   |
|-------------------------------------------------------------|--|----------------------|----------------------|
| <b>Dépenses décaissables</b>                                |  | <b>217 492 478 €</b> | <b>216 261 080 €</b> |
| <b>Rémunérations principales (hors charges)</b>             |  | <b>109 372 722 €</b> | <b>108 299 569 €</b> |
| <i>Rémunérations principales des fonctionnaires</i>         |  | 89 309 793 €         | 89 244 502 €         |
| <i>Rémunérations principales des non-titulaires</i>         |  | 20 062 929 €         | 19 055 067 €         |
| <i>dont CDI</i>                                             |  | 1 545 451 €          | 1 553 867 €          |
| <i>dont CDD</i>                                             |  | 18 517 478 €         | 17 501 199 €         |
| <b>Rémunérations accessoires (hors charges)</b>             |  | <b>7 135 432 €</b>   | <b>6 840 876 €</b>   |
| <i>Cours complémentaires et vacations d'enseignement</i>    |  | 7 115 432 €          | 6 820 876 €          |
| <i>Vacations administratives</i>                            |  | 20 000 €             | 20 000 €             |
| <b>Primes et indemnités (dont NBI)</b>                      |  | <b>8 014 460 €</b>   | <b>8 195 317 €</b>   |
| <b>Cotisations et contributions sociales</b>                |  | <b>87 565 197 €</b>  | <b>87 542 129 €</b>  |
| <i>Compte d'Affectation Spécial Pensions &amp; RAEP</i>     |  | 65 919 214,99 €      | 66 184 988,58 €      |
| <i>Autres cotisations</i>                                   |  | 21 645 982 €         | 21 357 140 €         |
| <b>Autres charges de personnels</b>                         |  | <b>5 404 666 €</b>   | <b>5 383 189 €</b>   |
| <i>Allocation retour à l'emploi ou cotisation ASSEDIC</i>   |  | 1 357 443 €          | 1 145 382 €          |
| <i>Impôts sur rémunérations</i>                             |  | 2 430 074 €          | 2 397 648 €          |
| <i>Autres (Prestations directes &amp; charges sociales)</i> |  | 1 617 149 €          | 1 840 160 €          |
| <i>Dépenses d'actions sociales</i>                          |  | - €                  | - €                  |
| <b>CAP</b>                                                  |  | <b>- €</b>           | <b>- €</b>           |

## 3. L'actualisation des opérations immobilières

Le BR1 intègre les éléments suivants sur le budget annexe immobilier (PPI, patrimoine dévolu) et sur le budget principal (patrimoine non dévolu) :

- Le glissement d'opérations prévues initialement sur 2016, et repoussées en 2017 pour des raisons techniques (consommation d'AE et CP 2017). Le PPI, actualisé en conséquence, est joint au présent envoi. Il est prévu de constater l'extourne sur l'exercice 2017 d'un produit constaté d'avance

de 4 950 k€ en 2016, dans le cadre de la convention de dévolution du patrimoine immobilier, et ce sur les préconisations des Commissaires aux comptes (impact en comptabilité patrimoniale seule) ;

- Des opérations engagées juridiquement en 2016 et qui sont décaissées sur 2017 (consommation de CP 2017) ;
- Un correctif pour prendre en compte des projets immobiliers non-budgétés au BI car non documentés au moment de sa construction ;
- Le décalage d'encaissement du financement CPER par l'État (c.-à-d. un retard de paiement sur la part État de l'ordre de 2 M€).

**Au final, le projet de BR1 fait apparaître (BI+BR) un résultat prévisionnel déficitaire\* de – 923 k€ et un prélèvement prévisionnel sur fonds de roulement\*\* de l'établissement à hauteur de 11,8 M€, dont 5,4 M€ sur l'établissement principal. Le solde budgétaire\*\*\* est de – 21,7 M€ dont 6,7 M€ de déficit sur le budget principal et 15 M€ de déficit sur le budget annexe immobilier.**

Ce déficit et l'importance du prélèvement sur le fonds de roulement s'expliquent en partie par des raisons conjoncturelles, liées au contexte de création de la nouvelle Université et au calendrier des opérations immobilières. Ils confirment toutefois un certain nombre de fragilités structurelles – poids de la masse salariale dans le budget global, niveau important des dépenses immobilières non financées –, qui imposent une vigilance et une rigueur dans la gestion de l'établissement et requièrent une prudence dans la construction du budget 2018 et l'ouverture de discussions entre l'Université, ses partenaires et l'État autour de la question cruciale du financement de la stratégie immobilière.

\* Résultat : [notion de comptabilité patrimoniale] différence entre les produits et les charges (fonctionnement + masse salariale).

\*\* Prélèvement sur fonds de roulement : [notion de comptabilité patrimoniale] le fonds de roulement est le surplus de ressources durables restant à l'organisme après avoir financé ses actifs immobilisés. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Sa vocation première est de financer les investissements et les emplois nets du cycle d'exploitation de l'organisme. Un prélèvement (resp. apport) sur fonds de roulement signifie qu'il est en diminution (resp. Augmentation).

\*\*\* Solde budgétaire : [notion de comptabilité budgétaire] différence entre les recettes encaissées (après rapprochement avec les titres de recettes) et les dépenses décaissées (consommation de crédits de paiement) sur l'année.